



Déclaration d'Unifor sur la fuite de l'opinion majoritaire de la Cour suprême des États-Unis visant à renverser l'arrêt *Roe v. Wade*

Les informations selon lesquelles la Cour suprême des États-Unis est sur le point de renverser l'arrêt *Roe v. Wade*, la décision historique de 1973 qui protège l'autonomie physique des femmes de subir un avortement sûr, ont provoqué une onde de choc dans le monde entier.

Notre compréhension collective des droits des femmes est fragile, même, manifestement, dans les pays qui se considèrent comme des leaders mondiaux. Des générations de femmes ont dû lutter contre l'érosion systématique et délibérée de leur capacité d'exercer leur liberté de choix. Il n'y a pas de plus grand symbole de la perte de terrain quant à nos libertés fondamentales que le renversement imminent de l'arrêt *Roe v. Wade*.

Les Canadiens doivent exprimer haut et fort leur mépris pour cette décision prise par nos voisins, mais nous devons également concentrer notre énergie et notre attention sur nos propres communautés et gouvernements afin d'empêcher l'érosion de nos droits ici, chez nous. Des liens instables et fragiles relient nos droits aux leurs. La frontière entre nos deux réalités n'est pas si large, et elle ne nous protège pas des groupes anti-choix américains qui gaspillent de l'argent et répandent de fausses informations dans notre pays pour orienter nos lois dans la même direction.

Dans bon nombre de régions au Canada, les conservateurs sociaux entraînent notre politique vers la droite. L'an dernier, [une députée conservatrice a déposé une motion](#) pour modifier le Code criminel afin de réduire la liberté d'avortement, et 82 députés ont voté en sa faveur. Et [les gouvernements provinciaux ont utilisé la disposition dérogatoire](#) à deux reprises au cours des dernières années pour renverser la Charte canadienne des droits et libertés.

Cette décision des juges de la Cour suprême des États-Unis est le fruit de près de 50 ans de tentatives d'abolition du droit à l'avortement aux États-Unis. Cette nouvelle s'ajoute à la vague de lois débilantes qui [criminalisent l'avortement et nuisent aux familles et aux enfants LGBTQ dans de nombreux États américains](#). Le libellé de l'ébauche de décision laisse entendre qu'une logique similaire pourrait être appliquée pour [renverser certains autres droits fondamentaux](#), notamment ceux qui protègent le droit d'épouser une personne de race différente, les rapports sexuels privés entre adultes consentants du même sexe, le mariage entre personnes de même sexe, la contraception et le droit de ne pas être stérilisé de force.

Ceux et celles d'entre nous qui luttent en faveur des droits des travailleuses et travailleurs et des droits de la personne doivent être tout aussi acharnés.

Bien que l'avortement demeure décriminalisé ici, au Canada, nous luttons toujours contre [l'interdiction d'accès à des services d'avortement dans de nombreuses régions](#). Nous avons nos propres batailles à mener.

Aucune personne susceptible de tomber enceinte, dont les personnes transgenres, bispirituelles, non binaires et de genres divers, ne peut savoir si elle aura besoin d'accéder à des services d'avortement à un moment ou à un autre de sa vie. Ces services médicaux nécessaires doivent être disponibles librement et sur demande.

Unifor défendra les droits liés à la procréation. Nous marcherons pour la liberté ainsi que pour dénoncer l'oppression et le contrôle. Nous ne permettrons pas aux riches détenteurs de pouvoir d'intervenir dans les décisions prises par une femme et son fournisseur de soins de santé. Nous voterons.

Il est impensable d'interdire les avortements : il est tout simplement impensable d'interdire les avortements sûrs, de refuser les soins de santé à ceux qui ont un utérus.

Les avortements constituent des soins de santé.

Unifor dénonce sans équivoque le renversement de l'arrêt *Roe v. Wade*.